



Information PRO 2024 n°12 – 25032024 – Reclassement de 600 communes en zone tendue

Le gouvernement annonce le reclassement de plus de 600 communes en zone tendue "pour répondre à la crise du logement"

Moins de six mois après la dernière révision du zonage classant les territoires selon le degré de tension du marché immobilier local, le gouvernement annonce une nouvelle adaptation d'ampleur du dispositif. Cette fois, ce ne sont pas 200, mais plus de 800 communes qui devraient être reclassées, dont quelque 600 qui intégreront la zone tendue, ont annoncé les Ministres Bruno Le Maire et Guillaume Kasbarian, ce vendredi 22 mars 2024.

Le zonage A/B/C est en particulier utilisé pour déterminer les zones éligibles aux aides à l'investissement locatif et à l'accession à la propriété, et pour moduler leurs niveaux financiers. La révision annoncée du zonage doit notamment permettre à davantage de communes de développer du logement locatif intermédiaire, afin de répondre aux besoins des classes moyennes. Autre dispositif particulièrement concerné : le prêt à taux zéro, recentré sur les zones tendues et le logement collectif depuis 2024.

Au total, selon le gouvernement, c'est 3,5 millions de Français habitant ces communes qui pourront bénéficier soit de dispositifs nouveaux pour accéder à un logement, soit d'améliorations de dispositifs existants. Et 1,8 million de personnes supplémentaires pourront être rendues éligibles au prêt à taux zéro pour acquérir un logement neuf.

Les préfets de région et de département sont chargés d'organiser des consultations avec les élus locaux d'ici la fin du mois de mai afin de faire évoluer la liste de manière à refléter la réalité des territoires, en parallèle des réflexions en cours autour de la décentralisation.

La liste définitive des territoires reclassés sera publiée au Journal officiel au cours du mois de juin.